

Procès-verbal n° 14 de la Commission des Arbitres

Réunion du :	26/4/24
À :	District
Présidence :	MR Claude BOUILLET
Présents :	MRS COLLAVOLI – NICOLAS – LAUGIER – ROMIEUX - CABARDOS

Toutes les correspondances adressées aux commissions doivent se faire via la boîte mail officielle du club (n° affiliation@occitanie.fr.)

Seuls les courriels identifiés avec le NOM, Prénom et qualité de l'auteur seront pris en compte par le district. A défaut du respect des prescriptions ci-dessous énoncées, la formalité ou requête sera déclarée irrecevable. (Cf ART 17.1 du règlement intérieur du District).

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Approbation des procès-verbaux

La Commission approuve le PV N° 13 de la réunion du 2/4/24

INDISPONIBILITES ARBITRES

- Mr REVER I : du 6 au 30/4
- Mr BOUVEUR E : le 14/4
- Mr KHAYOUT I : le 28/4

DEMANDE D'ARBITRES

- AS CAISSARGUES : match du 21/4
- GALLICIAN : match du 14/4
- SC ROQUEMAURE : **match du ...**
- AS CEVENNES : match du 17/4
- REMOULINS SF : match du 21/4 et 28/4
- RC ST LAURENT DES A : match du 21/4
- O.GAUJAC : match du 21/4
- GALLICIAN : match du 28/4
- SC ANDUZIEN : **matches du ...**

COURRIERS RECUS

- Mr CASTILLO M : absence d'un AA
- ENT S MARGUERITTOISE : absence d'un arbitre
- AS CENDRAS : absence d'un arbitre
- Mr MAOUCHE H : concernant ses désignations
- Mr GAOUJAC S : rapport match
- UNIVERS ACADEMIE : concernant la désignation d'un arbitre
- Mr JAYACHE Z : concernant sa désignation du 14/4
- Mr KACIMI L : concernant ses désignations

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Président

Mr Bouillet Claude

Le secrétaire de séance

Mr Cabardos Jean Louis

